



Plan de Travail 2021

Projet de Promotion de développement des Ecovillages

Entre

Le Gouvernement de la République Togolaise

Et

Le Programme des Nations Unies pour le Développement

Priorité du Pays : consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'intégration (pilier 3 du Plan National de Développement)

EFFET 2 de l'UNDAF : D'ici 2023, les populations des zones vulnérables ont accru leur résilience aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et ont un accès équitable à un environnement de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables.

Réalisation correspondante au Plan stratégique : faire face aux situations de crise et accélérer la reprise grâce à des solutions intégrées de gestion de crise

Produit 3.2 du CPD : Solutions retenues pour assurer l'accès universel à des sources d'énergie non polluante, abordable et durable.

Produit 3.3 du CPD : Les moyens des communautés vulnérables qui vivent dans les zones fortement exposées aux risques naturels sont renforcés afin qu'elles puissent s'adapter aux effets futurs des changements climatiques ainsi qu'aux catastrophes.

Partenaire de réalisation : Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières.

Autres partenaires : Les ministères sectoriels impliqués et la société civile.

Description

En dépit de la grande diversité de ses écosystèmes, le Togo est confronté aux problèmes environnementaux majeurs caractérisés par la dégradation continue des ressources naturelles engendrant la baisse de la productivité agricole et la fragilisation des écosystèmes. Cette situation est, en grande partie, imputable à une gestion peu rationnelle des ressources naturelles du fait de la pauvreté et des modes de production non durables.

Pour faire face à ces défis, le gouvernement togolais, avec l'appui du PNUD, a entrepris depuis 2014, une initiative pilote de développement local intégré à travers le concept innovant d'Écovillages dans deux villages de la région maritime : le village de Donomadé dans la préfecture de Yoto, et Andokpomey dans la préfecture de l'Avé.

Cette stratégie novatrice, fondée sur l'intégration dans une même approche de lutte contre la pauvreté à s'appuie sur la promotion des énergies renouvelables, la maîtrise de l'eau et développement des moyens d'existence durable.

Au vu des changements transformationnels induits cinq (05) nouveaux sites d'écovillages sont identifiés dans le cadre du projet de développement des écovillages pour initier le processus de passage à l'échelle.

Cette phase de mise à échelle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme national des Ecovillages en lien avec l'UNDAF, le programme pays 2019-2023 du PNUD et s'aligne bien sur les priorités nationales du PND du Togo.

Période couverte par le Programme : 2019-2023

Titre de l'intervention : Développement des Ecovillages.

Code budgétaire :

Durée du projet : 5 ans

Budget estimatif sur 12 mois : 530 000 \$US

<input type="checkbox"/> Gouvernement	80 000
<input type="checkbox"/> Budget ordinaire	450 000
<input type="checkbox"/> Autres sources	0

Approuvé (Partenaire de réalisation): Katari FOLI-BAZI

Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières



Approuvé (PNUD):

Mr Aliou Mamadou DIA

Représentant Résident du PNUD



Produits de CPD	ACTIVITÉS PLANIFIÉES	CADRE CHRONOLOGIQUE 2021				PARTIE RESPONSABLE	Source des fonds	Description dans le budget	Budget planifié (USD)	
		T1	T2	T3	T4				Gouvernement	PNUD
		Résultat 1 : Les Villages ciblés par le projet disposent de compétences pour la gouvernance locale et leurs développement socio-économiques et culturel								
<p>Produit 3.2: Solutions retenues pour assurer l'accès universel à des sources d'énergie non polluante, abordable et durable</p> <p>Indicateur 3.2.1 : Nombre de ménages ayant respectivement à leur tête une femme ou un homme et vivant dans les zones visées qui ont accès à des sources d'énergie non polluante, abordable et durable</p> <p>Niveau de référence (2017) : Ménages ayant une femme à leur tête : 3 096 ; ménages ayant un homme à leur tête : 8 904</p> <p>Niveau cible : Ménages ayant une femme à leur tête : 225 ; ménages ayant un homme à leur tête : 325</p> <p>Source des données : Rapport annuel du Ministère de l'Environnement, du développement durable et de la protection de la nature</p> <p>Indicateur 3.2.3 : Pourcentage de productrices</p>	Réaliser les études dans 10 nouveaux sites d'éco-villages (identification, élaboration de plans d'investissement)	X	X			MERF	PNUD		0	20 000
	Construire et équiper les salles polyvalentes dans les villages	X				MERF	PNUD	71300	0	70 000
	Doter les salles polyvalentes d'ordinateurs avec accès à l'internet, pour la formation des jeunes sur les TIC en vue de donner de visibilité aux produits agricoles via l'internet		X			PNUD	PNUD	72800	0	25 000
	Acquérir du matériel roulant pour la coordination	X				MERF	GVT		40 000	0
	Carburant pour le fonctionnement de la coordination	X	X	X		MERF	GVT		6 000	0
	Complément de salaire pour le personnel du projet	X	X	X		MERF	GVT		20 000	0
	Réaliser le bilan carbone et analyser l'impact des activités sur la réduction de la pauvreté dans les deux (2) éco-villages pilotes (Andokpome et Donomade)		X	X	X	MERF	GVT		14 000	0
	Renforcer l'assainissement familial dans les eco-villages par la construction de latrines écologiques de type ECOSAN		X	X	X	MERF	PNUD		0	10 000
	SOUS - Total 1								80 000	175 000
	Résultat 2 : Les systèmes de production dans les éco-villages sont résilients et contribuent à la création d'emplois et de richesse									
	Renforcer le système d'alimentation en eau potable dans les 2 éco-villages pilotes (Andokpome et Donomade)	X				MERF	PNUD	72100	0	20 000
	Vulgariser 1500 foyers améliorés pour contribuer à la gestion durable des forêts 5 villages	X	X	X	X	MERF	PNUD	72100	0	20 000

Ressources financières insuffisantes pour la mise en œuvre complète des activités	Moyenne	Utilisation efficace des ressources allouées au projet ; Plaider pour la mobilisation de partenariats et de ressources supplémentaires
Lentueur dans la mise en œuvre des activités du projet	Moyenne	Réalisation d'activités réalistes et anticipation des activités à mettre en œuvre pour réduire les retards

6. Tout litige ou réclamation découlant de la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD, conformément à la présente lettre, seront traités selon les dispositions pertinentes du SBAA.

7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD au titre de la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être précisées dans une annexe au document d'appui au programme ou au document de projet.

8. Le bureau de pays du PNUD présentera des rapports d'avancement sur les services d'appui fournis ainsi qu'un rapport sur les coûts remboursés à ce titre, comme requis.

9. Toute modification du présent arrangement sera effectué au moyen d'un accord mutuel écrit des parties concernées.

10. Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer la présente lettre et retourner deux exemplaires signés à notre bureau. Dès votre signature, cette lettre constituera un accord entre votre gouvernement et le PNUD quant aux termes et conditions régissant la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD à des programmes et projets gérés selon la modalité d'exécution nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du: **Signature**

Nom/Titre

Date

Agence
d'exécution :



Pour l'agent d'exécution
Monsieur Katari FOLI-BAZI
Ministre de l'Environnement et des
Ressources Forestières

PNUD



Pour l'agent de réalisation
Monsieur Aliou Mamadou DIA
Représentant Résident

Annexe

DESCRIPTION DES SERVICES D'APPUI A FOURNIR PAR LE BUREAU DE PAYS DU PNUD

1. Nous faisons référence aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières et les représentants du PNUD, concernant la fourniture de services d'appui par le bureau de pays du PNUD au projet **Promotion de développement des Ecovillages**.
2. Conformément aux dispositions de la lettre d'accord signée le ----/----/----] et du document d'appui au projet ou document de projet, le bureau de pays du PNUD fournira les services d'appui au projet, **00117913, Promotion de développement des Ecovillages**, tels que décrits ci-dessous.
3. Services d'appui à fournir :

	Description des activités	Actions	Partie responsable
1	Doter les salles polyvalentes d'ordinateurs avec accès à l'internet, pour la formation des jeunes sur les TIC en vue de donner de visibilité aux produits agricoles via l'internet	Acquisition et mise à disposition du ministère des ordinateurs	PNUD
2	Assistance technique pour la mise en œuvre du projet	Gestion et suivi-évaluation du projet	PNUD

